

L'édifice administratif (A-1) du pénitencier de Dorchester a été construit en 1876-1879. Il a été conçu par J.W.H. Watts du ministère des Travaux publics, pour accueillir la direction de l'établissement. Des modifications intérieures ont été apportées au cours des années 1940 et 1950, et des modifications extérieures, en 1976 et 1983. Service correctionnel Canada en est le gardien. Voir le rapport 89-34 du BEEFP.

Raisons de la désignation

L'édifice administratif a été désigné « édifice reconnu » en raison de son importance architecturale, environnementale et locale, ainsi que pour ses associations historiques.

L'édifice administratif, avec sa conception symétrique imposante et son traitement décoratif bien intégré, est un bon exemple du style Second Empire et un très bon spécimen du travail de l'architecte J.W.H. Watt. Il s'agit de la plus ancienne prison et structure administrative qui subsiste et qui remplit encore sa fonction première.

La configuration initiale du pénitencier, qui consiste en un complexe de bâtiments reliés avec l'édifice administratif à l'avant, a été préservée. L'emplacement de l'édifice administratif, à l'extérieur du mur entourant la prison, renforce sa présence imposante. Le pénitencier lui-même est un point d'intérêt local en raison de sa présence symbolique et de sa localisation sur un promontoire.

Sur le plan historique, l'édifice administratif illustre l'expansion des services correctionnels qui ont abouti à un système pénal à l'échelle de la nation, au cours des années 1870. Cette installation est l'une des quatre dernières prisons fédérales qui possèdent encore un tissu historique suffisant pour permettre d'illustrer la conception architecturale des premiers pénitenciers.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de l'édifice administratif réside dans sa forme, ses proportions d'ensemble, sa décoration de style Second Empire, ses matériaux de construction, sa

disposition et ses finitions intérieures qui subsistent; elle réside également dans ses rapports avec le cadre environnant.

Le bâtiment est une structure rectangulaire de trois étages avec des toits en mansarde à pente raide et pourvus de lucarnes. Le plan-masse en forme de « E », créé par le frontispice central et les pavillons symétriques aux extrémités, ainsi que l'entrée centrale surélevée constituent des éléments de conception importants. Les profils du toit en mansarde et des différents volumes sont caractéristiques du style Second Empire et devraient être conservés.

Les façades du bâtiment sont structurées de manière symétrique alors que la taille et l'agencement des fenêtres varient selon l'étage. La verticalité accentuée des pavillons est contrebalancée par des bandeaux horizontaux qui définissent la base et le corps. La composition des façades ne devrait pas être modifiée.

La qualité des matériaux et du travail d'exécution contribue à la valeur patrimoniale du bâtiment. La maçonnerie est composée de murs de parement en pierre de grès et des pierres d'angle, taillées et de couleur contrastante, système décoratif qu'on retrouve également dans les encadrements de fenêtres et de portes. Les détails d'inspiration classique sont typiques du style Second Empire et ne devraient pas être modifiés. La maçonnerie devrait faire l'objet d'un programme d'entretien régulier, fondé sur les conseils de spécialistes de la conservation.

Le toit en mansarde proéminent représentait à l'origine un aspect important de la conception, la texture et l'intérêt provenant des bardeaux d'ardoise, des lucarnes, de la crête en fer forgé, des faîteaux et des cheminées proéminentes. Le rétablissement de ces éléments et de ces matériaux, à partir de preuves documentaires, mérite d'être envisagé.

Les fenêtres à battant à plusieurs carreaux et les portes à panneaux avaient aussi leur importance dans la conception d'origine, créant de fins détails et conférant son intérêt visuel aux façades. Les portes et les fenêtres actuelles ne conviennent pas au style du bâtiment; à la fin de leur durée de vie utile, elles devraient être remplacées par des

modèles plus conformes aux originaux. Les ouvertures de fenêtres qui sont condamnées gâchent l'équilibre symétrique des façades; elles devraient être remises en fonction.

Des changements fonctionnels ont obscurci le plan intérieur symétrique d'origine. Toute modification intérieure devrait être fondée sur la compréhension et le respect de la disposition initiale, et les éléments qui subsistent de la finition intérieure devraient être répertoriés et protégés. L'aménagement paysager consiste en une simple pelouse qui met en valeur la masse imposante de l'édifice. Un aménagement plus raffiné ne conviendrait pas à l'emplacement. Les éléments fixés au bâtiment devraient être discrets et de conception harmonieuse.

Pour des conseils sur la façon d'intervenir sur ce bâtiment, consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

Trad uction